

Le vélo, un peu, beaucoup, et vous ? !

5 min pour aider à améliorer la pratique du vélo sur le territoire.

Le Parc naturel régional Médoc, en association avec les quatre communautés de communes du Médoc, débute la réalisation d'un Schéma directeur cyclable afin d'améliorer la pratique du vélo sur le territoire.

Une enquête est en cours afin de définir les besoins et les attentes des usagers. Elle est accessible en ligne sur le site pnr-medoc.fr



Les médocains invités à répondre à une enquête sur leur pratique du vélo

Enquête

Qu'ils le pratiquent régulièrement, occasionnellement, ou pas du tout, les habitants sont invités à répondre à une enquête rapide sur l'usage du vélo.

Leurs réponses aideront à construire la future stratégie cyclable du territoire !

Le Parc naturel régional Médoc, en association avec les communautés de communes Médoc Atlantique, Médullienne, Médoc Cœur de Presqu'île et Médoc Estuaire débutent la réalisation d'un Schéma directeur cyclable.

Il s'agit d'une stratégie territoriale visant à développer de manière cohérente et équilibrée la mobilité cyclable sur l'ensemble du Médoc.

Quels seront demain les itinéraires et les infrastructures nécessaires qui permettraient aux Médocains d'accéder aux zones d'emplois, aux commerces et services ou encore aux équipements de loisirs et touristiques autrement qu'en voiture ?

Repenser la mobilité dans le Médoc

L'augmentation du coût de la mobilité et la nécessité d'accompagner l'évolution des pratiques ont poussés les élus du territoire à faire appel au Parc naturel régional Médoc afin de réaliser ce Schéma financé par l'ADEME.

Ce document stratégique à 10 ans définira :

- les itinéraires à envisager
- les actions d'animation et d'accompagnement des entreprises, des collectivités ou des particuliers à mener accompagner le développement de la pratique du vélo
- les financements mobilisables par les collectivités pour mener leurs projets

Le Schéma Directeur Cyclable ambitionne de faire de la pratique du vélo une réelle alternative à la voiture sur un territoire rural, pour des courtes distances dans les dix années à venir.

Ce travail se déroulera de mars 2023 à avril 2024. La première phase de diagnostic est lancée avec notamment la diffusion d'un questionnaire à destination des habitants permettant de récolter de précieuses informations sur les pratiques actuelles et les difficultés de déplacement à vélo qui peuvent se poser en Médoc : connaître les trajets parcourus à vélo, identifier les infrastructures manquantes, localiser les zones dangereuses.

Cette phase de concertation se poursuivra à l'automne par des ateliers participatifs. Ils auront pour objectif de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer la pratique du vélo sur le territoire.

Ce travail collectif sur la mobilité cyclable s'inscrit dans une réflexion plus globale : comment repenser la mobilité dans le Médoc ?